



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 80/25 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE REUNION SITUÉE A LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET D'UNE SALLE DE REUNION SITUÉE A L'OUSTAOU A L'ASSOCIATION « LES ZOZOUS »

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
Vu la demande de la Présidente de l'association les Zouzous pour l'organisation de journées de formation au CAP petite enfance,

DECIDE

D'ABROGER la décision N° 58/25 du 9 Septembre 2025.

D'APPROUVER la convention de mise à disposition, des salles ci-dessous, pour l'année 2025/2026 établie entre la commune et l'association « Les Zouzous ».

Tous les Mardis de 9h30 à 16h30 :

- Du 9 Septembre 2025 au 31 Octobre 2025 - Salle de réunion située à la Maison des Associations, cours Foch, comprenant tables et chaises ainsi que des sanitaires attenants.
- Du 1^{er} Novembre 2025 au 30 Juin 2026 : Salle d'animation de la résidence l'Oustaou, sise 29 Rue du Temple 13640 LA ROQUE D'ANTHERON, comprenant tables et chaises ainsi que des sanitaires attenants.

DIT que la présente convention est conclue du 9 Septembre 2025 au 30 Juin 2026.

DIT que l'occupation est consentie au prix de 180 € par mois.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 14 octobre 2025

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 16/10/25

Et de la publication ou notification le : 16/10/25

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

REÇU EN PREFECTURE

le 16/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19